



**NOMBRE DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS
A LA DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS DE REUNION**

(ARTICLE R.225-73-1, 2° DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article R. 225-73-1, 2° du Code de commerce, le nombre total de droits de vote existant et le nombre d'actions composant le capital de la Société, à la date de publication de l'avis mentionné à l'article R. 225-73 du Code de commerce, c'est-à-dire au 30 mars 2011, s'élève à **187 881 275**.